INFO RENTRÉE CMJ

Septembre 2023

Principes du CMJ

Il existe en France 3000 Conseils Municipaux Jeunes (CMJ) ou Enfants (CME).

Les jeunes de la commune des classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème élisent un conseiller par classe afin qu'il les représente auprès du Maire et de ses Élus.

Les Conseillers Municipaux Jeunes sont élus pour un mandat d'un an.

Les Conseils Municipaux Jeunes ont été créés pour permettre aux enfants et aux jeunes de participer à la vie de leur commune et vivre pleinement leur citoyenneté.

Les missions essentielles d'un CMJ

Les Conseillers Municipaux Jeunes participent activement à la vie de La Londe, en donnant leur avis sur les sujets qui les concernent directement, et en proposant eux-mêmes des actions.

Ils comprennent ainsi le sens de l'intérêt général, travailler pour le bien être de tous, et pas seulement pour le leur, les bases de l'éducation à la vie démocratique tel que le fonctionnement d'une ville, et ce que l'on appelle le "devoir civique d'un citoyen".

- Développement du sens civique
- Apprentissage de la citoyenneté
- Prise de parole en public
- Mise en place de projets

Fonctionnement d'un CMJ

Les élections : tous les jeunes du CM1, CM2, 6ème et 5ème scolarisés sur la commune sont concernés par les élections du CMJ.

Pour permettre une juste représentation de la population jeune, il y a une place (ou "siège") par classe. Les élections ont lieu début octobre dans chaque établissement.

Pour être électeur, il faut être scolarisé à La Londe, être en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème.
Pour être candidat, il suffit de remplir le formulaire avec l'autorisation du responsable légal établi par la coordinatrice du CMJ et de faire campagne pour être élu.

Ces élections doivent exprimer de la part de chacun un choix sérieux et réfléchi et un engagement sans faille durant l'année du mandat.

L'encadrement :
Les jeunes Conseillers Municipaux sont accompagnés par :

- la coordinatrice du CMJ
- le responsable du Service Jeunesse
- le groupe de pilotage (M. le Maire, l'adjointe à la jeunesse, les élus) chargé d'aider et de donner son avis sur les projets du CMJ

Les permanences et les réunions :
La coordinatrice, une fois par semaine, se déplace si nécessaire dans les établissements scolaires à la rencontre des Conseillers Municipaux Jeunes pour faire le point, et se tient à leur disposition pour les aider à faire avancer leurs projets **tous les mercredis après-midi** en réunion de travail de 14h à 17h (2 groupes seront définis par les jeunes élus et la coordinatrice).

Les "assemblées plénières" :
M. le Maire, ses Adjoints et ses Conseillers Municipaux se réunissent avec les jeunes élus en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, pour des moments d'échanges et de propositions.

Les commissions :
Les Conseillers Municipaux Jeunes travaillent en "commissions" selon les thèmes suivants : environnement, festivités/culture, solidarité, sports, communication, mémoire...

Le CMJ permet aux jeunes

- De représenter les jeunes de leur commune
- De s'exprimer, partager des idées et travailler en groupe
- De mettre en place des projets pour améliorer la vie des Londais
- De développer leur sens civique et apprendre à être un futur citoyen impliqué

Le CMJ permet aux adultes

- D'écouter les propositions des jeunes et de mieux connaître leurs souhaits
- De consulter les jeunes sur des projets les concernant
- De faire prendre conscience de l'intérêt collectif

« Être jeune Conseiller Municipal
demande un réel travail d'implication
nécessitant patience, persévérance, énergie,
responsabilité, citoyenneté et motivation.
C'est une expérience enrichissante ;
pleinement investi dans ses missions,
Le jeune élu participe activement à la vie démocratique de sa commune ».

François de Canson
Maire de La Londe Les Maures
Président de Méditerranée - Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Plus d'infos sur www.ville-lalondelesmaures.fr

Quelques actions du CMJ

Plantation d'arbres

Boum Téléthon

Inauguration

Devoir de mémoire

Carnaval

Nature en Fête

CMJ - Service Jeunesse - Place Allègre - Ancienne Maison des Associations
☎ 04 94 01 54 39 - 06 65 98 46 06 / cmj@lalondelesmaures.fr